

Une programmation militaire inquiétante

Jacques Le Dauphin – Octobre 2008

C'est dans la plus grande discrétion que le Conseil des ministres a examiné le 29 octobre 2008 la nouvelle loi de programmation militaire (2009-2014). Bien ficelé par les experts proches de Nicolas Sarkozy le document baptisé projet n'attend plus que son passage devant le Parlement début 2009. Nul doute qu'il y trouve facilement adoption. Sans doute le Livre blanc sur la Défense présenté avant l'été par le Président lui-même ouvrait la voie aux mesures retenues. Cependant il ne s'agissait que d'orientations, d'options stratégiques envisagées, mais avec la Loi de programmation militaire adoptée on passe aux travaux pratiques, à l'application.

Un montant budgétaire impressionnant

En six ans la Défense doit bénéficier de 185 milliards d'euros, dont 101 milliards affectés aux équipements (entendre essentiellement les armements). Ce qui représente une moyenne annuelle de 30 milliards d'euros 2008. Ce sont dans les conditions financières actuelles des sommes énormes. Alors que l'austérité est promue et que des coupes sombres sont opérées dans les secteurs sociaux on sait depuis la présentation du budget 2009 que la Défense échappe à toutes restrictions, plus ses crédits progressent (+5,2%). Selon le ministre de la Défense, Hervé Morin, ce ne serait pas exceptionnel. Lors d'un entretien accordé au journal « Le Figaro » il a tenu à préciser « que malgré la crise on ne touchera pas aux crédits de la Défense ». Certes avancera-t-on que des économies sont aussi réalisées dans ce secteur par la suppression de 54 000 emplois d'ici à 2015 au sein des forces armées dont les effectifs se montent présentement à 320 000. Une mesure qui doit-on le souligner suscite la grogne, tant au sein des militaires, qu'au niveau des collectivités territoriales qui voient disparaître de leur site nombre de bases d'affectation. Il reste qu'à l'analyse ce sont les armements qui bénéficieront pour l'essentiel de ces économies.

Le vent en poupe pour les armements

Pour ce qui concerne les armements, avec une moyenne annuelle de 17 milliards d'euros c'est une modernisation à grande vitesse. Les objectifs du Livre blanc sont honorés : la priorité accordée à la fonction stratégique « connaissance et anticipation », le programme de satellites d'observation « Musie », la création de 700 postes supplémentaires pour les services de renseignement et en particulier la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), le programme de détection de missiles grâce à des satellites d'alerte avancés, des radars de longue portée... Côté armements proprement dit sont prévus, l'arrivée d'avions de combat « Rafale », de sous-marins nucléaires d'attaque « Barracuda », de frégates « Freem », d'hélicoptères « Tigre » et « NH90 ». On notera la part toujours plus prépondérante du nucléaire absorbant 23% des crédits. A cet égard la Force océanique disposera de quatre sous-marins lanceurs d'engins nouvelle génération (SNLE NG), armés de missiles intercontinentaux, équipés de têtes nucléaires TN75 et à partir de 2015 de têtes nucléaires dites « océaniques » adaptées à de plus longue portée. La composante aéroportée quand à elle bénéficie, avec la mise en service du « Rafale », de missiles air-sol moyenne portée améliorés (ASMPA) équipés d'une nouvelle tête nucléaire aéroportée (TNA). Parallèlement la recherche sur la fiabilité des armes, anciennes ou nouvelles, sera poursuivie (essais par simulation). Ce sont là les programmes les plus saillants. Viennent s'y adjoindre de nombreux dispositifs d'intervention sur un spectre large d'opérations. Seul manque au programme le très

hypothétique deuxième porte-avions pour lequel néanmoins des crédits d'étude sont conservés afin de maintenir les compétences. Comme on le voit la programmation 2009-2014 est d'envergure et il est déjà projeté de l'articuler étroitement à la suivante 2015-2020. Ce qui semblerait refléter cette expression de Hervé Morin de « prendre une Défense d'avance » !

La question qui vient spontanément à l'esprit est celle : une telle panoplie, un niveau aussi élevé d'engagements opérationnels sont-ils indispensables à la sécurité de la France ? Sont-ils susceptibles de permettre à notre pays de jouer un rôle actif et positif dans le monde d'aujourd'hui ? Les autorités françaises n'ont-elles pas tendance à s'inscrire dans des politiques de force axées sur le militaire pour répondre aux défis posés par le monde contemporain ? Dans cette optique la loi de programmation militaire situe l'engagement accru de l'Europe et de la France dans un arc de crises qui va de l'Atlantique à l'océan Indien, en soulignant le risque d'une connexion des conflits entre le Proche et le Moyen-Orient et la région du Pakistan et de l'Afghanistan. On soulignera au passage que cette analyse rejoint celle des stratèges américains. Un vaste programme déjà marqué par l'enlisement des politiques de force. On notera aussi l'analogie avec les thèses développées par l'OTAN dans laquelle s'inscrit d'emblée le document. C'est visible dès le premier chapitre « La France s'engage en faveur de la rénovation de l'OTAN, qui ira de pair avec le renforcement de l'Union européenne dans le domaine de la gestion des crises et la recherche d'un meilleur partage des responsabilités entre Américains et Européens au sein de l'Organisation atlantique »

Une vision occidental-atlantiste de l'ordre du monde

Cette convergence n'est pas sans rapport avec l'inquiétude des puissances occidentales vis à vis des évolutions internationales actuelles. Après avoir perçu avec la chute de l'URSS l'avènement d'un siècle américain et le triomphe des valeurs occidentales, comme a pu l'exprimer Francis Fukuyama dans son article de 1989 « La fin de l'histoire » : « nous assistons au point final de l'évolution idéologique de l'humanité et à l'universalisation de la démocratie libérale occidentale comme forme finale du gouvernement humain », force est pour elles de constater un basculement des relations internationales. Au monde unipolaire et dominé par l'Occident succède maintenant une nouvelle géopolitique marquée par la multiplication des acteurs influents, ouvrant comme l'évoque Jacques Sapir dans un ouvrage récent (Seuil) « un nouveau XXIème siècle ». Le livre blanc sur la Défense le reconnaît lui-même « Le monde occidental, soit essentiellement l'Europe et l'Amérique, n'est plus le seul détenteur de l'initiative économique et stratégique au sens où il l'était encore en 1994 ». Avec l'émergence de nouvelles puissances, notamment en Asie, avec l'échec du projet d'hégémonie globale des Etats-Unis, c'est la domination occidentale qui est mise en question dans les rapports de force et jusque dans les conceptions idéologiques et politiques. Cette évolution est perçue à l'Occident comme comportant de nouveaux risques et une vulnérabilité accrue. La défense des valeurs occidentales est considérée comme une tâche essentielle, sinon existentielle. L'analyse n'est pas très éloignée de la thèse formulée par Samuel Huntington, largement diffusée, du « choc des civilisations ». Dans cet esprit il conviendrait sous la houlette de l'OTAN d'engager une nouvelle croisade contre les « barbares » qui cherchent à détruire l'Occident. En découle naturellement une vision euro-atlantique sécuritaire et militaire. C'est ce qu'exprime quand à elle la loi de programmation militaire. Nicolas Sarkozy quasi assuré de prolonger sa présidence de l'Union européenne pour six mois en partenariat avec le président Tchèque et d'assumer de concert avec l'Egypte la présidence de l'Union pour la Méditerranée va-t-il valoriser ses orientations stratégiques pour faire prévaloir les ambitions de la France

lors du sommet du soixantième anniversaire de l'OTAN à Strasbourg-Kehl en avril 2009 ? On sait que la contestation grandit à cette perspective.

Une alternative possible

Si la partie semble engagée elle n'est pas pour autant jouée. L'orientation en matière de Défense nationale et de sécurité, de relations internationales ne peut être le seul fait du prince car il s'agit de maîtriser l'avenir du pays dans le contexte mondial. La loi de programmation militaire est encore présentement à l'état de projet. Ne convient-il pas de faire monter la pression en suggérant des alternatives aux options actuellement retenues ? La France ne devrait-elle pas, plus que ne jamais, dans le nouvel environnement mondial défendre des valeurs universelles, penser le futur en s'inscrivant dans la voie d'une régulation progressiste des relations internationales, pour un règlement politique des conflits, pour une diplomatie de la prévention et du multilatéralisme, pour une sécurité partenaire au niveau mondial. Ce sont sans nul doute des idées à promouvoir.

Jacques Le Dauphin, directeur de l'Institut de documentation et de recherche sur la paix, collaborateur de la revue « Recherches Internationales » .